

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire sortant de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, FORESTIER ADRIEN, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HEITZ PATRICIA, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, WURTZ YVES, COLY MARIE, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 03/2026

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 du CGCT

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 19

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

M. Alexandre LORENTZ : 19

M. Alexandre LORENTZ, ayant obtenu l'unanimité des voix, a été proclamé Maire de la commune de Mittelhausbergen.

Fait et délibéré à Mittelhausbergen le 20 mars 2026

Le Maire,
Alexandre LORENTZ

